

*Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève*

|  |
| --- |
| **WG UPR 38 – Niger** ***Intervention de la Belgique***03 mai 2021 |

Madame la Présidente.

Nous saluons les efforts déployés par le Niger depuis le dernier examen. Néanmoins, des progrès peuvent encore être réalisés, et la Belgique souhaiterait dès lors recommander:

**R1.** De relever l’âge minimum légal du mariage à 18 ans pour les filles et les garçons, ainsi que d’interdire, y compris en vertu du droit coutumier, les pratiques préjudiciables associées au mariage des enfants.

**R2.** Veiller à ce que les Forces de Défense et de Sécurité se conforment aux lois et aux normes internationales relatives aux droits humains, en ouvrant la voie à des enquêtes indépendantes sur les allégations d’utilisation excessive de force et par la poursuite en justice des auteurs présumés.

**R3.** Ratifier le Deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort.

Merci, Madame la Présidente.